

# DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION Valant règlement de consultation Réalisation de diagnostics en faveur de la trame et de la biodiversité nocturnes

#### 1- Dénomination des cocontractants

#### Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom:

Adresse:

#### SIRET:

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

#### 2- Procédure de passation

Marché alloti à bons de commande passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

#### 3- Objet de la consultation / Durée

Dans le cadre de sa démarche expérimentale d'accompagnement de 3 collectivités – lauréates d'un appel à projets pour la réalisation de diagnostics et de travaux en faveur de la trame et de la biodiversité nocturnes (fiche action n° 33 du Contrat Vert et Bleu jointe en annexe), le Parc naturel régional Livradois-Forez souhaite confier à un prestataire la réalisation de diagnostics de collectivités de la biodiversité nocturne (lot 1) et la réalisation de diagnostics techniques et sensibles de l'éclairage nocturne (lot 2).

Un candidat peut répondre à un ou plusieurs lots.



### Lot 1

### Réalisation d'un diagnostic de la biodiversité nocturne

#### Une première étape consistera à :

- En amont du diagnostic biodiversité, une contribution au diagnostic technique et sensible, en co-animant/participant/intervenant sur le volet chiroptères biodiversité lors d'une soirée déambulatoire qui sera organisée par la collectivité et le prestataire chargé du diagnostic technique et sensible ;
- La réalisation de **soirées acoustiques avant et après travaux** selon un contenu et des modalités à préciser par le prestataire ;
- Une analyse des résultats des soirées acoustiques avant travaux et leur interprétation afin de guider la collectivité dans sa stratégie et ses choix en matière d'éclairage public ;
- Un rapport provisoire de la mission reprendra les résultats de ces deux démarches et leur analyse et comportera un résumé d'une page.

## La deuxième étape consistera à :

- Un accompagnement de la collectivité et du maître d'œuvre pendant la réalisation des travaux d'amélioration de l'éclairage public à des fins de **sensibilisation/médiation**;
- La restitution à la collectivité et au Parc d'un rapport reprenant le diagnostic biodiversité (chiroptères) et l'ensemble de la démarche effectuée par le prestataire.

Coût estimé de la prestation : 2 000 € pour un diagnostic.

## Lot 2

## Réalisation d'un diagnostic technique et sensible de l'éclairage nocturne

Il s'agit d'une démarche participative qui :

- vise à co-construire un projet d'optimisation de l'éclairage nocturne d'une collectivité dans un objectif de réduction des impacts sur la biodiversité, de diminution des consommations d'énergie, et de respect de la réglementation;
- devra impliquer les habitant-e-s, les élu-e-s et les intervenants susceptibles de contribuer techniquement au diagnostic de l'éclairage public, à savoir au moins l'ADUHME, l'ANPCEN, le prestataire chargé du diagnostic de la biodiversité nocturne, le syndicat d'énergie Territoire d'énergie Puy-de-Dôme en mesure de fournir un diagnostic technique en support à cette démarche, ainsi que le Parc, maître d'ouvrage de l'appel à projets proposé aux collectivités.

La conception et la mise en œuvre d'un diagnostic technique et sensible sous forme participative de l'éclairage et la construction d'un projet d'optimisation de l'éclairage nocturne de la collectivité seront à co-organiser par le prestataire avec la collectivité.

Le diagnostic portera sur un périmètre ou secteur géographique de la collectivité, selon sa taille et ses projets, qui sera à définir au démarrage de la mission avec la collectivité lors de la réunion de lancement.

#### La première étape consistera à :

 la réalisation de 2 demi-journées et soirées d'animation de diagnostic participatif: conférence, réunion avec élu-e-s et partenaires (Aduhme, Syndicat d'énergie...), ateliers pour différents publics (habitant-e-s, élu-e-s, scolaires ...) sur le paysage nocturne et la relation à la nuit...,



déambulation nocturne avec les habitant-e-s (avec prise de quelques mesures de luminosité, diagnostic partagé et perçu sous les points lumineux, ...), ....

- la réalisation d'une présentation aux habitant-e-s du diagnostic, d'un atelier de co-construction d'un projet d'optimisation de l'éclairage nocturne à finaliser avec la collectivité et les partenaires;
- la rédaction à destination de la collectivité et du Parc :
  - d'un rapport pratique, pour la collectivité concernée incluant une synthèse de la démarche d'animation réalisée, le diagnostic effectué et ses résultats, le projet d'optimisation de l'éclairage public opérationnel co-construit dans un objectif de réduction des impacts sur la biodiversité, diminution des consommations d'énergie, respect de la réglementation. Le rapport comprendra une cartographie des points lumineux indiquant ceux à modifier et comment, ceux à supprimer, ceux à garder en l'état et une estimation chiffrée des travaux.
  - d'une synthèse en 1 page illustrée avec des visuels de la démarche et des résultats en vue de servir de base pour un support de communication.

#### La deuxième étape consistera à :

- une réunion de bilan **sur site après la réalisation des travaux** avec les élu-e-s et les habitante-s (résidents à proximité des travaux effectués).
- la restitution à la collectivité et au Parc d'un complément de rapport portant sur le bilan effectué après réalisation des travaux : analyse des travaux effectués au regard du projet d'optimisation co-construit, résultats d'un point vue technique et d'un point de vue perception par les usagers.

Coût estimé de la prestation : 4 000 € pour un diagnostic.

Au-delà du rapport à fournir en fin de mission ou aux étapes clés, chaque prestataire délivrera en tant que de besoin à l'issue de chaque rencontre avec la collectivité et/ou le Parc une note récapitulant les décisions et suites à donner par chacun.

Le contrat sera conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa notification.

Les prestations seront commandées au fur et à mesure par l'émission de bons de commandes transmis par le syndicat mixte du Parc. Ces bons de commande préciseront notamment la collectivité concernée.

## 4- Critères de sélection des offres

Pour chaque lot, les critères de sélection de l'offre seront:

- 1. Prix (30 %)
- 2. Valeur technique (50 %) dont :
  - Compréhension de la mission demandée
  - Méthodologie et phasage proposés
  - Délais de réalisation et calendrier de la première étape
- 3. Moyens humains et matériels mobilisés sur la mission (20 %)



Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

## 5- <u>Pièces constitutives de la consultation</u>

La présente lettre de consultation signée, le devis remis par l'entreprise et le RIB.

## 6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

	Lot 1 : Réalisation d'un diagnostic de la biodiversité nocturne	Lot 2 : Réalisation d'un diagnostic technique et sensible de l'éclairage nocturne
Montant unitaire HT		
Taux de TVA		
Montant unitaire TTC		

Nombre maximum de bons de commandes :

Pour le lot 1 : 3

- Pour le lot 2 : 3

#### 7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.



## 8- Acomptes

Pour chaque bon de commande et chaque lot, le paiement se fera de la manière suivante :

- Un premier acompte de 70 % sera versé après réalisation de la première étape sur présentation d'une facture.
- Le solde de 30 % sera versé après réalisation de la deuxième étape sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

### 9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le mardi 10 octobre 2023–12 H (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante <u>achat.public@parclivradois-forez.org</u> avec accusé de réception.

#### Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif de la méthodologie et des moyens humains et techniques
- ✓ RIB
- ✓ Devis

Les prix sont fermes et définitifs.	
Le	Le

Signature et Cachet de l'entreprise

Signature et Cachet du Président / ou / du Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez